

1502 (11 AVRIL).

Pasquier Desgrantes, saisy de coings à faire demi douzains et d'un demi douzain faux, sa confession qu'il a achepté lesd. coings et demi douzain de Jean Boisart, son beau-frère, et alloué sciemment cinquante douzains de fausse monn<sup>e</sup> qu'il avoit acheptez dud. Boisart, le pris et somme de 25 sols t. de bonne monoye, condamné à estre batu et fustigé par les carrefours de la ville de Montfort, et banni pour un an seulement dud. bailliage de Montfort, et en 20<sup>s</sup> d'amende.

(Sorb., H, 1, 13, n<sup>o</sup> 173, fol. 165 r.)